NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/4 16 juillet 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Quatorzième session Genève, 16 et 17 septembre 2008 Point 2 de l'ordre du jour provisoire

APERÇU DES PRIORITÉS DES PARTIES INTÉRESSÉES

Recommandations formulées au cours du débat de la Plénière de 2007 consacré aux points de vue des parties intéressées

Note présentée par le Bureau*

Résumé

À sa treizième session, le CEFACT-ONU a examiné les besoins et les priorités de ses principales parties prenantes – à savoir les gouvernements, les organismes de normalisation et les entreprises – et a approuvé les recommandations révisées et les nouvelles normes et nouveaux instruments élaborés en 2006-2007.

Le présent document qui accorde une large place aux recommandations formulées au cours des débats avec les parties intéressées qui ont eu lieu pendant la Plénière en 2007, est soumis pour servir de base aux discussions.

_

^{*} Le présent document a été soumis tardivement, faute de ressources.

I. PAYS

- 1. Les objectifs et le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) portent notamment sur les normes et procédures commerciales, les meilleures pratiques recensées et les «modules» d'interopérabilité et d'application, comme UNeDocs. Au moyen d'outils spécifiques, le CEFACT-ONU fournit une assistance pour la mise en œuvre et la promotion de bonnes pratiques. Il donne aussi aux États membres une vue d'ensemble de toutes les activités menées par les organisations internationales en matière de facilitation du commerce.
- 2. Les produits du CEFACT-ONU peuvent aider les pays à orienter l'élaboration des composantes administratives et réglementaires du commerce international. Ils peuvent aussi les aider à voir s'il serait possible de mettre en place des processus plus compétitifs qui facilitent le commerce international, ainsi qu'à recenser les normes internationales et meilleures pratiques à adopter dans ce domaine. Les pays peuvent apprendre comment modifier les normes pour satisfaire à leurs exigences nationales et les appliquer au moindre coût. Avec le concours du CEFACT-ONU, les pays sauront à quelle organisation internationale s'adresser quand ils ont besoin d'informations sur ces questions ou d'aide en la matière.
- 3. À la Plénière de mai 2007 du CEFACT-ONU, les représentants ont examiné les questions ci-après:
- a) Comment le CEFACT-ONU peut-il le mieux contribuer à l'efficacité des administrations nationales en regroupant des exigences communes et différentes activités de normalisation concernant les transactions électroniques et la facilitation du commerce?
- b) Le CEFACT-ONU devrait-il aider les pays à élaborer et appliquer des dispositions réglementaires qui encouragent l'innovation technologique et soutiennent la demande?
- c) Que peut-on faire pour réduire les chevauchements d'activité des organismes gouvernementaux qui apportent leur appui au CEFACT-ONU et à d'autres organisations internationales et organismes de normalisation concernant les transactions électroniques et la facilitation du commerce?
- d) Les pays qui utilisent les produits et les services du CEFACT-ONU peuvent-ils en vanter les mérites à d'autres pays pour démontrer la pertinence mondiale de ses instruments?
- 4. À l'issue d'un échange de vues, les pays ont jugé souhaitable que le CEFACT-ONU établisse des normes interopérables et intersectorielles qui permettent de créer des liens en matière d'information entre différents organismes gouvernementaux nationaux, ainsi qu'entre les secteurs public et privé. Ils souhaiteraient également que le CEFACT-ONU contribue à faire converger les multiples normes en vigueur au niveau national pour aboutir à une norme qui soit adaptée aux besoins tant des petites et moyennes entreprises (PME) que des grandes organisations. Les parties intéressées désirent aussi que le CEFACT-ONU fasse progresser les travaux sur la facturation électronique et veille à préserver les investissements existants et futurs dans les données.

- 5. Les outils du CEFACT-ONU devraient répondre aux besoins de toutes ses parties prenantes, à savoir les responsables gouvernementaux, les organismes gouvernementaux, les entreprises qui utilisent ses normes, les entreprises qui vendent des services reposant sur ces normes et les organismes intermédiaires tels que le Groupe d'action de l'industrie automobile, le Global Standards 1 (GS1), la Société de télécommunication interbancaire mondiale (SWIFT) et d'autres associations commerciales et professionnelles.
- 6. Les processus du CEFACT-ONU devraient être transparents et faciles à comprendre et produire des normes dans des délais raisonnables. Les relations entre le CEFACT-ONU et les organismes de normalisation devraient être bien définies. Le CEFACT-ONU devrait veiller à ce que ses procédures lui permettent effectivement de recevoir et de traiter des contributions extérieures et de participer à des activités de coordination et d'harmonisation intersectorielles.
- 7. Pour appliquer les normes du CEFACT-ONU, les pays souhaiteraient qu'une aide soit prévue à cet effet sous la forme de lignes directrices et de modèles et que les meilleures pratiques soient publiées (et en particulier les meilleures pratiques en matière d'administration). Les parties intéressées préconisent aussi un meilleur accès aux produits du CEFACT-ONU (notamment une meilleure organisation de l'accès en ligne et l'élaboration d'un référentiel) qui tiennent compte des multiples langages d'application.
- 8. La promotion et la sensibilisation devraient faire l'objet d'une approche coordonnée, peut-être en collaboration avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Les informations sur les applications existantes (études de cas, indicateur coûts/avantages, indicateur de valeur ajoutée, etc.) devraient être communiquées aux parties intéressées.
- 9. Enfin, les pays souhaiteraient que le CEFACT-ONU contribue davantage aux travaux sur les questions de fond de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Sommet mondial sur la société de l'information, des organisations internationales et des administrations nationales.

II. SECTEURS

- 10. Depuis plus de vingt-cinq ans, le CEFACT-ONU reçoit les contributions d'entreprises, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de divers experts du monde entier. Grâce à leur aide, le CEFACT-ONU consacre des ressources importantes à l'élaboration de normes ouvertes applicables aux transactions électroniques, ce qui permet d'adopter des normes et des recommandations qui améliorent l'efficacité des entreprises et du commerce.
- 11. Depuis les années 60, le CEFACT-ONU élabore des normes qui sont essentielles pour les entreprises et le commerce, parmi lesquelles la *Formule-cadre des Nations Unies* et le *Trade Data Elements Directory des Nations Unies*, les recommandations des Nations Unies, les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU toutes les entreprises figurant dans le classement des 500 premières entreprises mondiales publié par le magazine Fortune ont des liens permettant l'échange de données informatisé (EDI)), l'initiative ebXML (commerce électronique en langage de balisage extensible) et la librairie des composants communs du CEFACT-ONU. Les groupes de travail du CEFACT-ONU fournissent leurs compétences dans divers domaines: commerce transfrontière, chaînes d'approvisionnement et achats en ligne, transports et logistique, douanes, finances, voyages, tourisme et loisirs, comptabilité, audit et assurance.

- 12. Le climat des affaires se caractérise aujourd'hui par de nouveaux défis, qu'il s'agisse de l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales, du développement de services de transport multimodal, des livraisons à flux tendus, de la réduction des stocks ou des opérations à confier à un guichet unique. Les entreprises recourent de plus en plus aux communications électroniques, moins onéreuses (notamment par Internet), et à l'externalisation.
- 13. De nouveaux secteurs se lancent dans les transactions électroniques, dont l'agriculture (pour la traçabilité des produits alimentaires), les pouvoirs publics (pour fournir des services au secteur privé grâce à l'administration en ligne par exemple) et l'électricité (dans le cadre d'une nouvelle initiative des milieux professionnels). D'autres secteurs renouvellent leur participation, notamment le secteur financier (traitement électronique de bout en bout d'un paiement), les douanes (l'Organisation mondiale des douanes (OMD) s'emploie à définir un modèle commun et harmonisé de données de référence qui soit compatible avec la CCTS), le secteur des transports aériens (l'Association du transport aérien international (IATA) et le programme de fret électronique faisant appel aux documents commerciaux électroniques de l'ONU (UNeDocs)), et l'assurance aux niveaux national et international.
- 14. Le secteur de l'assurance est un exemple tout à fait représentatif d'une activité exercée au niveau local qui se caractérise par des besoins au niveau mondial. Les polices d'assurance sont généralement souscrites au niveau national ou local (sauf dans le domaine de la réassurance ou pour des contrats commerciaux importants, et mis à part l'évolution vers un marché unique dans le cadre de l'UE). Ce secteur a besoin de normes relatives aux données, en particulier pour permettre le contrôle des assurances. L'Association internationale des contrôleurs d'assurances recommande, au titre de ses principes de base, la mise en commun des données dans l'ensemble des juridictions et les divers secteurs des services financiers dans le cadre de la réglementation des grands groupes financiers. Selon le Rapport sur le marché mondial de la réassurance, la collecte de données pertinentes est particulièrement problématique, car il s'agit de produire des données mondiales à partir de données locales hétéroclites.
- 15. Le CEFACT-ONU est très bien placé pour jouer un rôle clef dans l'évolution des normes applicables aux transactions électroniques. Il continuera de contribuer à la mise en place du cadre correspondant, y compris les méthodologies de modélisation des processus d'affaires (méthodologie de modélisation du CEFACT-ONU (UMM)), la modélisation de données d'informations (Spécification technique des composants communs (CCTS)), la Librairie des composants communs, les Spécifications d'exigences métier (BRS) et le Registre/Référentiel. Sa composante sémantique, indépendante de la syntaxe, sera applicable dans les échanges EDI, XML, les services Web et sur papier. Elle constituera une base solide face aux défis contemporains du commerce international.
- 16. Des organismes de normalisation prennent désormais contact avec le CEFACT-ONU en utilisant des formats nationaux (fichiers en deux dimensions) et des formats EDIFACT et EDI antérieurs à EDIFACT. Certains d'entre eux sont passés au format XML dès 1999. Les formats XML sont largement utilisés, mais ces organismes de normalisation souhaitent à présent une interopérabilité sémantique au niveau mondial. Le CEFACT-ONU peut offrir un cadre permettant d'harmoniser ces différentes approches XML par l'adoption de la spécification CCTS.

- 17. Les questions ci-après ont été soumises aux représentants pour servir de point de départ au débat consacré aux secteurs:
- a) Comment les secteurs peuvent-ils concrètement profiter des travaux du CEFACT-ONU, en particulier pour réaliser des gains d'efficacité et faciliter le commerce international?
 - b) Quelles priorités le CEFACT-ONU devrait-il fixer à court et à moyen terme?
- c) Une collaboration entre le CEFACT-ONU et l'OMD constituerait-elle un atout pour définir le modèle de données communes de référence proposé?
- d) La collaboration intersectorielle dans le cadre des activités du CEFACT-ONU peut-elle procurer des avantages accrus et, dans l'affirmative, en quoi consistent-ils?
- e) Est-il possible que les secteurs et les experts nationaux et gouvernementaux participent plus largement aux travaux du CEFACT-ONU?
- 18. Au cours de leurs débats, les parties intéressées sont convenues que le CEFACT-ONU devrait fixer deux grandes priorités pour les activités sectorielles:
- a) Produire un ensemble complet et cohérent de normes applicables, de la théorie à la pratique, et
- b) Faire converger, dans un cadre neutre, les différentes approches des organismes de normalisation au moyen des composants communs.
- 19. Les représentants ont examiné les enseignements à retenir de leur propre expérience et ont constaté que l'application des normes à un stade précoce fournissait d'utiles indications. Ils ont en outre jugé essentiel d'y associer les PME, aussi difficile soit-il, vu les: besoins particuliers de ces entreprises. Il était impératif de bien faire la distinction entre le contenu et la technologie et les pays avaient besoin d'une norme unique de données.
- 20. Concernant l'organisation des travaux du CEFACT-ONU, il a été convenu qu'il faudrait accélérer l'élaboration de produits et améliorer l'efficacité du processus de spécification d'exigences métier, ce qui nécessiterait des ressources. L'efficacité pourrait aussi être améliorée par une gestion intersectorielle des projets. Des progrès devaient être réalisés dans l'harmonisation sémantique globale et l'interconnexion des secteurs et des administrations publiques. Enfin, les parties intéressées souhaiteraient que le CEFACT-ONU apporte un soutien technique à d'autres organismes, en particulier l'OMC.

III. ORGANISMES DE NORMALISATION

21. Le CEFACT-ONU envisage de manière intégrée la collaboration actuelle et future tant avec des groupements officiellement constitués qu'avec des organismes de normalisation de fait. Une meilleure compréhension de l'environnement en constante évolution des organismes de normalisation et l'amélioration des communications et de la collaboration entre ces organismes peuvent aider les participants à apporter une contribution très précieuse et à créer des synergies.

- 22. L'établissement d'un ensemble cohérent de normes applicables aux transactions électroniques pose de nombreux problèmes aux organismes de normalisation. Les technologies et les attentes évoluent de plus en plus rapidement, de même que les méthodes et les outils. Les incitations offertes à ces organismes sont différentes, voire contradictoires. Il arrive que leurs activités se chevauchent et que leur attachement à l'objectif de convergence laisse à désirer. Les applications et profils de référence font défaut et il n'y a pratiquement pas d'essais d'interopérabilité.
- 23. Le CEFACT-ONU ne cesse d'élargir sa stratégie de coordination active avec les organismes de normalisation en prenant contact avec les initiatives pertinentes, en évaluant les priorités en matière de collaboration, en actualisant son processus d'élaboration ouvert pour y associer davantage les parties intéressées extérieures et en faisant reconnaître l'utilité de son cadre sémantique commun.
- 24. Pour atteindre ces objectifs, le CEFACT-ONU s'emploie à comprendre les programmes des organismes de normalisation et à coordonner les travaux, par exemple dans le cadre du Mémorandum d'accord/Groupe de gestion des normes applicables aux transactions électroniques. Il s'efforce en outre de contribuer plus largement aux activités de ces organismes en recueillant des informations sur les besoins, en définissant des projets et en analysant les chaînes d'information intersectantes pour améliorer la convergence intersectorielle. Il a mis au point un cadre commun applicable aux transactions électroniques pour recenser les capacités nécessaires, les normes et initiatives applicables, les lacunes et les possibilités de convergence et planifier l'utilisation optimale des compétences. Le CEFACT-ONU recueille des informations sur l'application et l'utilisation de ses normes.
- 25. Les parties intéressées ont examiné les questions ci-après:
- a) Comment le CEFACT-ONU devrait-il améliorer la coordination et la concertation en matière de planification stratégique avec les organismes de normalisation?
- b) Quel serait pour le CEFACT-ONU le meilleur moyen de contribuer à l'établissement de normes cohérentes applicables aux transactions électroniques?
- c) Comment le CEFACT-ONU devrait-il utiliser le cadre de renforcement des capacités en matière de transactions électroniques et y contribuer?
- d) Des lignes directrices s'avèrent-elles nécessaires pour montrer comment les normes du CEFACT-ONU cadrent avec d'autres normes en vue de faciliter les transactions électroniques?
- e) Comment le CEFACT-ONU devrait-il appuyer le cycle <u>complet</u> des normes requises pour les transactions électroniques? (Devrait-il, par exemple, recenser les besoins/résultats communs, évaluer les solutions disponibles, déterminer le meilleur moyen de les fournir, élaborer des spécifications, en obtenir la validation, en appuyer l'application, mettre à jour ces normes, analyser les réactions des utilisateurs et réviser les normes?)
- 26. Au cours des débats avec les parties intéressées, il a été constaté que l'utilité du cadre sémantique commun du CEFACT-ONU était de plus en plus reconnue. Les organismes de

normalisation souhaitent recevoir des indications sur la façon dont les normes du CEFACT-ONU cadrent avec d'autres normes pour faciliter les transactions électroniques. À cet égard, tant le Royaume-Uni que les États-Unis ont entrepris de recenser les normes et entendent communiquer les résultats obtenus au CEFACT-ONU une fois ce recensement achevé. En règle générale, les organismes de normalisation souhaiteraient que l'élaboration des normes soit mieux coordonnée pour éviter les redondances et considèrent le cadre de renforcement des capacités en matière de transactions électroniques comme un outil utile à cette fin.

- 27. Les organismes de normalisation préconisent aussi une amélioration des communications entre les participants à la Plénière et les participants au Forum, et entre ceux-ci et les organisateurs des ateliers destinés à mieux faire comprendre l'application des normes. De tels liens entre les intervenants à différents niveaux s'avèrent essentiels.
- 28. Les parties intéressées souhaiteraient que le CEFACT-ONU collabore plus étroitement avec les organismes de normalisation dont les activités revêtent une importance primordiale pour ses objectifs, par exemple en devenant membre associé du W3C. Ils estiment que le document émanant des organismes de normalisation devrait être présenté dans d'autres instances et que des mécanismes informels permettant d'améliorer les communications entre les initiatives de ces organisations devraient être mis en place.
